Table des matières

Cadrage scientifique	9
Propos introductifs	13
PREMIÈRE PARTIE	
VERS UNE DÉFINITION/REDÉFINITION DE LA RÉGULATION	N.
Introduction aux réflexions sur la notion de la régulation	17
Le concept de régulation en droit	21
§ 1. Une indécision conceptuelle persistante	24
A. Repères	24
1. Présupposés	25
2. Précisions terminologiques	27
B. Variations	28
1. Enjeux	28
2. Variété des points de vue doctrinaux	29
§ 2. Une construction juridique polymorphe	31
A. Paradoxes	31
1. L'esprit et l'outil	31
2. L'État, ici et au-delà	32
3. Les autorités de régulation, ici et ailleurs	34
B. Jeux croisés	35
1. Les bases classiques de la régulation	35
2. Les innovations de la technique normative	36
Modèles et perspectives de la régulation des jeux d'argent et de hasard	39
§ 1. Loi de 2010, objectifs, caractéristiques, atouts et limites	40
A. Une conception marquée par un sentiment de prudence	40
B. Des objectifs pérennes et une régulation exigeante	41
C. Les limites du modèle français aujourd'hui	41

§ 2. Bilan de la régulation du s	ecteur des jeux d'argent
et orientations en vue d'une ré	forme du modèle
A. Les constats de la Cour	des comptes
B. Une nouvelle version d	u modèle de régulation des jeux
en ligne?	······
§ 3. Conclusion	
•	
	XIÈME PARTIE
LES BII	LANS NORMATIFS
Titre 1. Bilan législatif national	e:
La régulation des jeux d'argent	et de hasard : des circonstances
de 2010 aux nécessités d'un mo	nde numérique
§ 1. D'une loi de circonstance :	à la définition de bases
pour une régulation des jeux	
A. Une revoyure escamoté	e, un dispositif amendé, le hasard
traque	
 La revoyure n'aura p 	as eu lieu
2. Une quinzaine de m	odifications législatives
3. La difficulté de défin	ir le hasard
4. Que retenir de ces és	volutions du droit?
B. Des objectifs loin d'être	atteints, des intérêts internes,
des pressions européennes	***************************************
 De multiples intérêts 	en jeu
2. Des objectifs loin d'ê	tre atteints
3. La pression du cadre	européen
§ 2. Des évolutions technologique	ues et économiques
qui bousculent le marché	-
A. Une domination menac	ée
1. Par la mondialisation	
2. Par l'exigence de ma	îtrise technologique
3. Par les besoins d'inve	stissements massifs
B. Le défi du numérique	
C. Un marché convergent.	
Un bilan national justifiant une n juridiques	réforme ambitieuse des régimes
§ 1. Un bilan en demi-teinte des	droits des jeux d'arrent
et de hasard	urois des Jeux d'argent
A. Les lacunes dans l'encac	lrement des droits des jeux
B. Une prise en compte im	parfaite de l'objectif sociétal

§ 2. L	a construction d'un droit unifié pour les jeux d'argent
	nasard
	E. One reconstruction administrative de la régulation des jeux E. Repenser les modalités techniques de la régulation des jeux
Titre 2	2. Bilan à l'extérieur des frontières nationales
en con	cessaire reconnaissance d'un ordre public européen et la prise npte d'une régulation dynamique en matière de jeux d'argent
	ntroduction
	n « ordre public européen » en matière de jeux d'argent
	la recherche d'une régulation dynamique des jeux de hasard
A e	. La nécessité d'un cadre réglementaire dynamique t cohérent
В	. La mise en œuvre au niveau national d'un cadre
ré	églementaire dynamique et cohérent
	1. Une loi-cadre nationale adaptable sur le modèle des « actes délégués »
	2. Une « soft law » régulatrice sous conditions
§ 4. C	onclusion
La rég	ulation des jeux au Québec
§ 1. In	troduction
§ 2. Le	es acteurs de la régulation des jeux et leurs compétences tives
Â	. La Société des loteries du Québec
	1. La mission et le statut de la Société
	2. La tutelle du gouvernement et du ministre des Finances
В	La Régie des alcools, des courses et des jeux : l'acteur
pı	rincipal de la régulation du jeu au Québec
	1. La mission de la Régie
	2. Les compétences de la Régie
	e contrôle du jeu en ligne : les collaborations
	ouvernementales nécessaires
	onclusion
	public en Italie
	contexte de la régulation des jeux en Italie
	Histoire et évolution
	Dimensions et dynamiques
C.	Modèles et régulation

§ 2. Débat sur l'éthique du jeu public et l'évolution du modèle italien	100
A. Les limites de la prohibition	108
B. Rémunération et déséconomies externes	108 109
§ 3. Le conflit institutionnel entre l'état et les autorités locales	109
§ 4. Coopération internationale	110
A. Le rôle de l'Union européenne et la coopération entre les régulateurs	
B. Proposition d'une liquidité partagée	111
C. Défis du futur	112
TROISIÈME PARTIE	
L'ANALYSE FONCTIONNELLE DE LA RÉGULATION	
APPLIQUÉE AUX JEUX	<i>l</i> a.
Titre 1. Régulation et économie des jeux	117
Régulation et économie des jeux - Le cas particulier de la Belgique	119
§ 1. Opérateurs illégaux légitimisés	119
§ 2. Droit secondaire	121
§ 3. Organisations de marché	121
§ 4. Des exemples dans le monde	122
§ 5. Pourquoi le monopole plutôt que la libre concurrence?	122
§ 6. Conclusion	124
Les enjeux économiques et de régulation du marché des jeux	
d'argent et de hasard au Québec et en Ontario (Canada)	125
§ 1. Une structure économique fondée sur le monopole d'État	126
§ 2. Une contribution économique appréciable	128
§ 3. Conclusion : une régulation à améliorer	130
La relation entre la régulation et la performance organisationnelle	133
§ 1. Raison d'être de la régulation	134
§ 2. La régulation redéfinie	136
§ 3. La régulation influence l'orientation de la performance	
Organisationnelle	138
§ 4. Conclusion	140
La régulation du secteur des jeux entre Charybde et Scylla	141
§ 1. Quel encadrement sectoriel? De la prohibition à la régulation	142
3 2. Protéger le consommateur contre lui-même :	
an retour sur l'économie du jeu	144
A. Le joueur : un agent économique fort peu rationnel	145

B. Des offreurs à la recherche d'un modèle économique viable	146
§ 3. La passe étroite de la régulation sectorielle	148
A. La régulation en charge de la conciliation d'objectifs contradictoires	148
B. Une régulation appelée à évoluer?	150
Titre 2. Régulation et santé publique	153
Réseau traditionnel et jeu en ligne : pour une harmonisation	L
de la réglementation	155
§ 1. Comparaison entre les demandes d'aide émanant des joueurs du réseau terrestre et on line	158
§ 2. Jeu à crédit dans les points de vente FDJ ou PMU	15'
§ 3. Transversalité des pratiques	158
§ 4. Pour une harmonisation des réglementations	15
§ 5. SOS Joueurs: relais de la demande des joueurs	159
Comment prévenir le jeu excessif sur Internet ?	
Focus sur les modérateurs de jeux en ligne	16
§ 1. Du plaisir du jeu au jeu pathologique	16
§ 2. Quelle protection pour les joueurs?	16
§ 3. Profil des joueurs en ligne	16
§ 4. Utilisation et intérêt des modérateurs de jeux	16
A. Connaissance et utilisation des modérateurs de jeux	16
B. Intérêt des modérateurs mis en place et regard	
sur l'opérateur de jeu les proposant	16
§ 5. Conclusion	16
Pratique excessive des jeux de hasard et d'argent :	
Quel est le problème ? et comment réduire les dommages	17
§ 1. Principes de l'approche de réduction des risques	17
et des dommages dans les addictions	17
§ 2. Le jeu de hasard et d'argent, un produit tout sauf ordinaire § 3. Réduire les dommages dans le contexte du faible recours	17
aux soins : la nécessité de l'« aller vers » et de l'innovation	17
§ 4. Conclusions	17
Régulation des jeux et santé publique : le mobile de Calder	17
§ 1. Lignes de force : la protection des joueurs au cœur du régime	~ '
juridique des jeux	18
A. L'État, maître des jeux	18
1. La définition des règles du jeu	18
2. L'attention portée aux mineurs	18

B. Le choix du jeu responsable	18
1. Des positions de chacun	18
2. Des équilibres (déséquilibres?)	18
§ 2. Tracer les perspectives : les lignes de fuite	18
A. Adapter les dispositifs de protection des joueurs	18
1. Des dispositifs sous tension	18
2. Des dispositifs à l'épreuve	18
B. Améliorer les dispositifs de prise en compte de l'addiction	19
1. Les nouveaux outils du jeu responsable	19
2. La prise en charge thérapeutique des joueurs	19
Titre 3. Régulation des jeux 2.0 et paris sportifs	19
Réguler les paris sportifs modernes : quel équilibre entre demande, attractivité de l'offre et maîtrise des risques ?	19
§ 1. Comprendre la demande de paris sportifs	20
§ 2. Une offre de paris sportifs sans limites?	20
§ 3. La maîtrise des risques liés aux paris sportifs :	:-
principe de précaution ou de correction?	200
§ 4. Conclusion: peut-on définir les contours d'une régulation	
idéale?	209
Les enjeux des paris sportifs et jeux 2.0 - Le point de vue du SCCJ.	213
Les hypothèses de rapprochement des législations nationales européennes	219
§ 1. Le rôle de l'Unesco dans la préservation de l'intégrité des valeurs du sport	219
§ 2. Les réglementations régionales et la préservation de l'intégrité du sport	223
§ 3. Vers une intervention européenne dans l'encadrement	
des jeux d'argent en ligne?	226
Titre 4. Propositions de réforme	231
Bilan et perspectives de la régulation des jeux d'argent et de hasard – Le point de vue du PMU	233
§ 1. La distinction offline/online de la régulation du secteur des jeux en 2010	233
A. Une distinction obsolète du fait des évolutions technologiques	233
B. Une distinction aux conséquences négatives pour les paris hippiques	234
§ 2. La multiplicité des régulateurs : une limite à l'efficacité	
de la régulation du secteur	994

§ 3. L'équilibre des filières économiques : un objectif de l'État parent pauvre de la régulation	235
§ 4. L'exigence d'une réforme pour adapter la fiscalité des jeux à la réalité de l'activité	
§ 5. La nécessaire évolution du régime juridique des jeux d'argen face au développement des nouvelles technologies	ıt
§ 6. La maturité du PMU dans la promotion du jeu responsable	
Vers un nouveau modèle de régulation des jeux d'argent et de hasa en France?	
Pour une régulation nationale globale et indépendante	241
§ 1. Argent, jeu, hasard, régulation : de quoi parle-t-on?	
A. Les frontières floues des jeux d'argent	
B. Quelle régulation?	
C. Comment apprécier les risques ?	242
§ 2. Définir une politique des jeux	
A. La Cour des comptes propose la création d'un comité	
interministériel des jeux	243
B. La Cour souhaite une étude d'impact de la fiscalité des je	ux 244
§ 3. La Cour des comptes recommande la création d'une AAI	
unique de régulation des jeux	244
Régulation des jeux : maintenir l'équilibre entre les différents	
objectifs fixés par la loi	247
Propos conclusifs	253
Décider aujourd'hui de la régulation des jeux	
pour qu'ils aient un avenir	255
§ 1. Demain : maintien de spécificité de la régulation	
ou destin de banalisation?	
A. La régulation, principe du secteur des « jeux »	256
1. L'exclusion de la concurrence comme principe,	
au bénéfice de la Régulation comme principe du secteur	256
des jeux	
2. La concurrence, principe adjacent du secteur des jeux	40
3. L'interprétation des textes au regard de l'articulation entre le principe central issu de la Régulation et le princip	ne
adjacent issu de la Concurrence	258
4. La nécessité absolue de définition de ce qu'est un « jeu	
B. Le risque, objet central et définitif de la régulation des jet	
1. Le risque, justification d'une unicité ou articulation	
in the standard of the difference of an addition	96

2. Le risque exogène, objet de la régulation du secteur des jeux
3. Le risque endogène, objet de la régulation du secteur des jeux
§ 2. Demain: dimension financière et/ou dimension politique dans la régulation des jeux
 A. La vraie vie sera-t-elle « des hamburgers et des jeux »? 1. Le jeu, une activité ordinaire et quotidienne de chacun marquée par la culture 2. Le jeu, une activité personnelle relevant transitivement du Politique
 B. Les tensions institutionnelles résultant de la dimension financière et/ou politique de la régulation des jeux
§ 3. Demain : le jeu régi par la seule « loi du désir » ou bien par moins ou plus que la « loi du désir »
que la « loi du désir »
2. La Régulation comme transformation des désirs des offreurs
 B. L'avenir de la régulation des jeux : plus que la « loi du désir » 1. L'avenir de la Régulation des jeux : l'éducation par le plaisir
2. L'avenir : des opérateurs cruciaux, responsables de faire en sorte que les jeux apportent plus de plaisir